

# Règlement de la tombola

Ecole Zulmé PINOT

Avril 2024

Organisée par OCCE Ecole Zulmé PINOT

## Article 1 – Organisation

L'association OCCE de loi 1901, organise du 28 avril 2023 au 10 juin 2023 une tombola, pour financer des projets sportifs et culturels.

## Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résident en France. Toute personne, ayant acheté un ticket de tombola peut participer à la tombola.

1500 billets seront mis en vente au prix de 2€ par les élèves participants à l'opération.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

## Article 3 – Dotation

La tombola est dotée de 18 lots, d'une valeur globale de 1063 € :

- Forfait Code permis B valeur 200€
- 2 nuitées hôtel les Géraniums pour 2 personnes avec petit-déjeuner valeur 150€
- Vol en ULM pour 1 personne : Visite des 2 volcans d'une valeur de 130€ - Zen Altitude
- Forfait Code permis A2 valeur 80€
- Gommage corporel au sel de l'Himalaya d'une valeur de 75 € - Laure chez Soi
- Gommage corporel au sel de l'Himalaya d'une valeur de 75 € - Laure chez Soi
- Un luminaire en bois massif d'une valeur de 60 € - Atelier Krisjas
- Trotinette électrique sportive 1h /1 personne d'une valeur de 45 € - Endémique Club
- 1 bon de Cross Fit – d'une valeur de 35 € chacun - Mahavéli
- 1 bon de Cross Fit – d'une valeur de 35 € chacun - Mahavéli
- 1 bon de Cross Fit – d'une valeur de 35 € chacun - Mahavéli
- 1 bon de Cross Fit – d'une valeur de 35 € chacun - Mahavéli
- Coiffure pour femme (shampoing + coupe) d'une valeur de 25 € - F'amléa
- Coiffure pour femme (coloration racine) d'une valeur de 25 € - F'amléa
- La Cabane à samoussas 974 : lots de 60 valeur 18€
- La Cabane à samoussas 974 : lots de 60 valeur 18€
- Will Grillados valeur de 15€
- Boucherie Charcuterie HOARAU Valeur 7€

## Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 13 avril 2024 à .., en présence de Mme Francomme Mandataire de l'OCCE, M Laravine Parent élu au Conseil d'Ecole et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.

Un billet déjà gagnant sera enlevé du tirage pour les autres lots.

Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

## Article 5 – Retrait des lots

**La date limite de retrait des lots est fixée au vendredi 5 juillet 2024.** Les personnes souhaitant récupérer leur lot, qui ne se seront pas manifestées avant cette date se verront déchués de leur droit, et perdront la propriété du bien.

L'association remettra en jeu **lors de prochaines opérations**, les lots non réclamés lorsque cela est possible. Les lots sont à retirer sur place sur présentation d'une pièce d'identité dont une copie sera conservée à l'école pendant 1 an après la date limite de retrait des lots.

#### **Article 6 – Limitation de responsabilité**

L'association OCCE Zulmé PINOT se réserve le droit de reporter ou de modifier l'opération (tirage en distanciel), en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

#### **Article 7 – Contestation et litige**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement. Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à Ecole Zulmé PINOT 9 Rue des Songes 97431 La Plaine Des Palmistes.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

#### **Article 8 – Dépôt et consultation du règlement**

Ce règlement est affiché à l'école. Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès de la Directrice à l'adresse **suivante**

[ce.9741615M@ac-reunion.fr](mailto:ce.9741615M@ac-reunion.fr). Il est également consultable sur l'ENT One.

#### **Article 9 – Informations personnelles**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant.